

À VOUS QUI SOUHAITEZ FAIRE BENIR VOTRE MARIAGE AU TEMPLE DE CÉLIGNY, BIENVENUE

Nous vous demandons de lire attentivement ce texte qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de l'église, à l'organisation de la cérémonie et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.

Descriptif de l'église

109 places soit : 20 bancs à 4 places, 3 bancs à 3 places, 2 bancs à 2 places. Possibilité de rajouter une vingtaine de chaises pliantes.

Réservation de l'église

La réservation de l'église doit être faite le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant la bénédiction nuptiale, au moyen du formulaire que vous obtiendrez auprès du secrétariat paroissial (paroissets@bluewin.ch)



Organiste

Veillez prendre contact avec Mme Florence Kraft au 076 316 13 42.

L'organiste de la paroisse doit être contactée dès que possible et dans tous les cas, que ce soit elle qui assure la partie musicale ou que ce soit une personne invitée.

Le cachet de la titulaire est d'un minimum de CHF 150.-. Il est plus élevé si sa prestation comprend l'accompagnement d'un ou d'une instrumentiste ou soliste.

Offrande

L'offrande n'est pas facultative. La famille doit avertir le/la pasteur.e qu'une collecte doit être faite pendant ou à l'issue de la bénédiction de mariage. Ceci implique que le/la pasteur.e doit l'annoncer et la recommander en chaire.

Elle est destinée à la paroisse qui vous accueille.

Décoration

Nous souhaitons que la décoration ne soit pas excessive et puisse garder un caractère de simplicité. La commande, la pose et le retrait de la décoration florale sont à la charge des intéressés. S'il y a plusieurs mariages le même jour, nous vous proposons de prendre contact avec les autres familles dont nous vous communiquerons volontiers les coordonnées de manière à prévoir une seule décoration.

Merci d'enlever toutes les fleurs et décorations immédiatement après la cérémonie. A la sortie, merci de ne pas lancer de confettis, de pétales (vraies ou papier).

Secrétariat

Route de l'Église 18
1291 Commugny
022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
jeudi 9h – 11h
<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024

Technique

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumise à autorisation.

Pour toute question technique ou logistique, veuillez prendre contact avec notre sacristain M. Yves Burger au 079 883 25 60.

Photographies

Il est recommandé de prendre les photos à l'entrée ainsi qu'à la sortie des mariés et d'éviter d'en faire pendant la bénédiction. Dans tous les cas, prière d'en parler au pasteur officiant.

Stationnement des véhicules

La responsabilité du stationnement est à votre charge.

Frais d'utilisation de l'église

Les frais s'élèvent à CHF 500.-. Le secrétariat vous fait parvenir la facture lorsque les détails de la réservation sont établis.

Le paiement confirme la réservation.

Inscription dans le registre de paroisse

Tout mariage célébré dans une des églises de la paroisse est automatiquement inscrit dans le registre des mariages. Veuillez donc signaler à votre pasteur.e qu'il doit remettre au / à la sacristain.e les papiers nécessaires à cette inscription.

Pour information

Nous vous rendons attentif.ve.s qu'un baptême n'est pas autorisé pendant la cérémonie de mariage, selon les règles de l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud.

Divers

La sacristie peut être utilisée comme vestiaire.

La location de la salle de paroisse pour une réception n'est pas possible.

Il est possible de louer la salle communale auprès de la commune de Céligny.

Secrétariat

Route de l'Église 18
1291 Commugny
022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024